Quand le badge est-il remis ?

Le personnel et les étudiant-e-s reçoivent un badge dès les premiers jours de travail dans l'école.
La remise d'un badge ou d'une clé se fait toujours contre une signature.
En outre, l'engagement à respecter la charte d'utilisation du badge doit être signé.

Adresse URL en ligne: https://faq.he-arc.ch/article.php?id=140